

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 17 juin 2022

### ÉPISODE DE FORTES CHALEURS

Un épisode de fortes chaleurs touche depuis ce mercredi 15 juin 2022 la région Hauts-de-France avec un pic d'intensité attendu le samedi 18 juin. Selon les prévisions de Météo France, les températures maximales pourront atteindre 30 à 36 degrés avant de baisser à compter du dimanche 19 juin 2022 avec l'arrivée d'une perturbation orageuse.

Dans ce contexte, Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord et Benoit Vallet, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France, ont demandé à l'ensemble des services de l'État, aux collectivités territoriales, aux professionnels de la santé, aux établissements de santé et médico-sociaux, aux responsables de structures d'hébergement et d'associations de suivre avec la plus grande vigilance cet épisode de fortes chaleurs et de prendre les mesures d'organisation adaptées.

Une attention particulière sera portée aux personnes plus vulnérables, les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants, les personnes sans abri ou encore les travailleurs exposés à la chaleur.

#### Rappel des conseils de comportement :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous connaissez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Utilisez ventilateur et/ou climatiseur si vous en disposez uniquement pour un usage individuel, contre-indiqué dans les espaces collectifs. Sinon, essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1.5L d'eau par jour et mangez normalement ;

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Limitez vos activités physiques.

## Prévention des noyades

Les activités nautiques ou de baignade dans les canaux et rivières sont interdites, sauf exception.

Chaque année de nombreux accidents, souvent mortels, sont malheureusement à déplorer dans les canaux et rivières de France.

- **La baignade est interdite à proximité des écluses et des barrages en raison de son extrême danger.** Il est également strictement interdit de se baigner en amont, en aval des écluses et des barrages, et même à l'intérieur des écluses, en raison du danger que représentent ces ouvrages et des manœuvres qui y sont effectuées
- **Dans les voies d'eau étant dédiées à la navigation fluviale, le risque de se faire heurter par les bateaux de commerce ou de plaisance est élevé.**

Lors d'un pic de chaleur, la différence de température entre l'eau et l'air peut provoquer des malaises lorsqu'on se jette brusquement dans l'eau. Il est conseillé d'entrer progressivement dans l'eau.

Forcer les bornes à incendie pour se rafraîchir est dangereux et formellement interdit. La loi prévoit une peine de cinq ans de prison et une amende allant jusqu'à 75 000€.

## Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex

